



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

Charte d'engagement
des communes
2020-2026

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



COMMUNE DE GRENOBLE



Sommaire

- 3** Introduction
- 4** Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 6** Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 9** Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 11** Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 14** Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions « socles », dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- ⚖ Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ☑ Autres actions issues du Plan air-énergie-climat de la Ville de Grenoble (les numéros entre parenthèse font référence aux actions détaillées dans ce Plan, accessible en ligne <https://www.grenoble.fr/1455-plan-d-action-air-energie-climat-2019-2025.htm>).

La commune de GRENOBLE

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : S'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ✓ Mettre en œuvre un plan de végétalisation de la Ville pour la biodiversité et le confort urbain (2.3) : renforcer la végétalisation (plan de plantation, plan de gestion du patrimoine arboré), développer les toitures et murs végétalisés.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Réaménager des cours d'école de façon innovante (végétalisation, désimperméabilisation) (2.5).

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain (2.1).
- ✓ Poursuivre les réflexions pour une stratégie « eau comme facteur de rafraîchissement de l'espace public » [2.2] : valorisation des berges du Drac et de l'Isère, réouverture de cours d'eau, grands bassins, fontaines, jeux d'eau, aménagements temporaires, désimperméabilisation...

Anticiper et gérer les risques

- ✓ Mettre en œuvre le plan municipal canicule (actions préventives et gestion de crise) (2.6)
- ⚖ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- ✓ Former et informer les différentes populations sur la pollution de fond et lors des épisodes de pollution (6.10).
- ✓ Adapter les activités des populations sensibles (écoles, crèches, EHPAD...) et des agents en cas d'épisode de pollution (6.11).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ⚖ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- ✓ Réduire les consommations d'eau pour le nettoyage des voiries et des marchés (11.1).
- ✓ Optimiser et limiter les consommations d'eau des équipements sur l'espace public (fontaines, bassins, WC publics, bornes fontaines) (11.2).
- ✓ Optimiser et limiter les consommations d'eau des bâtiments municipaux (11.3) : systèmes de suivi à distance, recherche de solutions d'utilisation d'eau non potable dans certains équipements...

AXE 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ✓ Poursuivre les actions de la plateforme de la précarité énergétique (5.1) : repérage des ménages en situation de précarité énergétique, et orientation vers des réponses durables adaptées à leurs difficultés.
- ✓ Agir pour une évolution de la réglementation en vue d'un habitat favorable à la santé (Réseau Français des Villes Santé, Contrat local de santé) (5.2).

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ✓ Contribuer financièrement au programme Mur|Mur (4.1) : abonder aux aides métropolitaines, en particulier pour les ménages aux ressources modestes.
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois (6.7).
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ✓ Accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'amélioration de la qualité environnementale et énergétique des nouvelles constructions et des rénovations du bâti (3.2) : énergéticien conseil au sein du service instructeur, encourager le recours à l'ALEC.
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'automobile.
- Porter, avec la Métropole, le programme d'aménagement « Cœur de Ville Cœur de Métropole » (6.1).
- Agir, aux côtés de la Métropole, pour la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (6.2).
- Poursuivre une politique de stationnement incitant aux mobilités actives (6.5).

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Finaliser et mettre en œuvre des plans piétons et vélos dans tous les secteurs de la Ville et contribuer en particulier aux chantiers des Chronovélos pilotés par la Métropole (6.4).

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Encourager et faciliter le covoiturage.
- Appuyer la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (6.6), en particulier dans les domaines du covoiturage, de l'auto-partage, des projets stratégiques du RER, et des bus à haut niveau de service.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune

- Agir, aux côtés de la Métropole, pour la mise en œuvre du plan de logistique urbaine (6.3).

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- Mettre en œuvre le projet urbain de l'Esplanade (1.2) : partage de l'espace piétons, cycles, voitures, requalification des espaces, réouverture du ruisseau de Chartreuse, géothermie, valorisation des berges de l'Isère...
- Poursuivre l'aménagement de la ZAC Presqu'île (1.3) : géothermie, nouveaux modes d'habiter ensemble et de se déplacer, excellence énergétique, bâtiments démonstrateurs.
- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain (1.4) : Centralité sud, Arlequins-Géants, Mistral Lys Rouge, Hoche-Malraux, Flaubert, Esplanade.
- Renforcer l'action d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale dans les projets d'aménagement en complémentarité avec la Métropole (2.4) : permettre une contribution en amont des projets et dans le suivi des réalisations.

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- ✓ Poursuivre les démarches de labellisation Eco-quartier des opérations d'aménagement de la Ville (1.1) : labellisation de l'opération Flaubert et poursuite sur les éco-quartiers déjà labellisés (Bouchayer-Viallet, Blanche Monnier).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ✓ Prendre part à l'ambition de la CCIAG d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable dans le chauffage urbain à 2034 et renforcer la part du chauffage urbain dans les consommations de chauffage de la Ville (7.1).
- ✓ Prendre part à l'objectif de GEG de produire l'équivalent de 100 % de la consommation électrique des Grenoblois en énergies renouvelables d'ici 2022 (7.2).
- ✓ Créer un réseau de géothermie sur nappe pour alimenter en chauffage le futur quartier de l'Esplanade (7.3).
- ✓ Créer un réseau de chaleur basse pression avec appoint solaire pour la ZAC Flaubert (7.4).
- ✓ Mettre à disposition des toitures communales pour des installations solaires (8.5).

AXE 3 : Valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Favoriser les projets agricoles (site de la Bastille) (12.1).
- Soutenir la création de fermes urbaines (12.1) : accompagnement, mise à disposition de foncier.
- Développer une production maraîchère au Centre horticole pour approvisionner le self municipal (12.1).

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- Expérimenter et consolider la coordination alimentation du secteur 6 de la Ville (12.1) : nutrition-santé, accès aux denrées pour les personnes en situation de précarité, agriculture urbaine.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Poursuivre l'augmentation de la part du bio et/ou du local dans les restaurants scolaires et les crèches (12.2).
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Rechercher un débouché pour les excédents.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ✓ Poursuivre et renforcer l'implication des habitants : « jardinons nos rues », jardins partagés, vergers collectifs, « 3, 2, 1 Plantez » (2.3 et 12.1).
- ✓ Faciliter et accompagner de nouveaux projets de jardins potagers dans les établissements d'hébergement (12.1).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- ♻️ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ECO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.
- ✓ Poursuivre les événements grand public en faveur de la réduction et du tri des déchets (13.6) : Belle saison, opérations de collecte de mégots.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages.
- ✓ Contribuer à la création de la nouvelle déchetterie Jacquard, aux côtés de la Métropole, pour les déchets des particuliers, des services et des professionnels (13.2).
- ✓ Améliorer le tri des biodéchets sur les marchés alimentaires (13.4).
- ✓ Organiser le tri et la collecte des déchets sur l'espace public (13.5).

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.

AXE 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Favoriser le changement de pratiques au sein de l'administration (15.1) : séminaires inter-services et thématiques.
- Saisir l'opportunité du regroupement d'environ 500 agents sur le site de Claudel pour mettre en place une nouvelle organisation des services concernés (15.2) : mutualisations, organisation des déplacements, transversalité...

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

Former les agents communaux

- Organiser des formations sur les thématiques Air, Santé, Climat, Energie (plan de formation) (17.2).

Suivre et évaluer les actions engagées et poursuivre la démarche Cit'ergie

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et en lien avec le référentiel Cit'ergie.
- Ajuster régulièrement le plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins (8.4).
- Encourager la sobriété énergétique dans le patrimoine communal : démarche de maîtrise de l'énergie auprès des associations hébergées, sensibilisation aux éco-gestes des agents et utilisateurs des bâtiments municipaux, projet européen Sonnet visant à massifier les changements de comportements (8.2).

Poursuivre les coopérations décentralisées avec différentes villes : Sevan, Ouagadougou, Sfax, Essen, Madrid, Madagascar

- Intégrer un volet développement durable dans les conventions de coopération (18.3).
- Intégrer des critères environnement pour l'attribution de subventions (18.3).
- Appuyer les projets locaux : installations solaires, formation ENR, éducation à l'environnement (18.3).
- Piloter le réseau des villes en transition (50 villes du monde entier) (18.3).

Coopérer avec les acteurs locaux et les réseaux nationaux

- Poursuivre les échanges et le montage de projets communs avec universités, organismes de recherche, associations, Energy Cities, Réseau français des villes santé de l'OMS, France Ville Durable... (18.4)
- Conseil scientifique de Capitale Verte Européenne (17.1).

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Communiquer auprès des agents et des habitants pour favoriser le passage à l'action (16.1).
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- Développer une communication engageante permettant l'implication des habitants : défis, concours, événements festifs, « 3,2,1 Plantez », mesures de la qualité de l'air... (16.1).
- Mettre en avant les thématiques Air, Santé, Energie et Climat dans la programmation des équipements de culture et d'information de la Ville (animations, expositions, conférences) (16.3) : Maison de l'international, Muséum, Maison de la montagne, la Plateforme, Maisons des habitants, Centre horticole, Centres de loisirs...
- Organiser la Biennale des villes en transition (18.6)
- Participer aux assises européennes de la transition énergétique, aux assises de la qualité de l'air, au forum des initiatives citoyennes pour la transition... (18.6)

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Soutenir ou organiser : Défi écoles à énergie positive, interventions qualité de l'air, partenariats pédagogiques avec les associations locales, programme 1 000 écoles contre le gaspillage, ateliers péri-scolaires, Belle saison des enfants, animations à la Maison des Collines... (16.2)

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- Créer et animer des dispositifs de participation citoyenne visant l'appui à la construction de politiques municipales (18.1).
- Favoriser l'implication directe des habitants dans les projets (18.2) : budget participatif, chantiers ouverts au public...

AXE 5 : Renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques à travers le Schéma Directeur Immobilier

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents (8.4).
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation (8.4).

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ✓ Regrouper et mutualiser les services ou usagers dans différents sites stratégiques (8.1) : réduction de surfaces, de consommations énergétiques et de déplacements.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ✓ Moderniser les équipements techniques (8.3) : plan de rénovation des chaudières, des appareils de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire.

Rénover les bâtiments publics

- ⚖ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ✓ Faire mieux que la réglementation dans la construction neuve et la rénovation (8.6) : plan école, rénovations BBC, prise en compte du confort d'été, intégration de critères environnementaux dans les cahiers de charges des constructions.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air (9.1).
- ✓ Améliorer la qualité de l'air intérieur des constructions neuves et lors des rénovations énergétiques (ventilation, matériaux et mobiliers peu émissifs...) (9.2).

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- Mettre en œuvre le programme d'actions de prévention et de gestion des déchets produits par les services (13.1) : collecte sélective, valorisation des déchets organiques (self Clémenceau)...

ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- Raccorder au réseau de chaleur tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant, à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation (7.1)
- Mettre en place de nouvelles centrales solaires photovoltaïques et thermiques (8.5)
- Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Optimiser la flotte de véhicules dans un objectif de réduction du nombre de véhicules (6.8).

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds aux échéances prévues (6.8).
- Renouveler les engins très polluants non soumis à la réglementation (6.8).
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

- Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers (autopartage Citiz).

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ✓ Poursuivre la modernisation et l'optimisation du parc d'éclairage public (10.1) : mise en œuvre du plan lumière via le contrat de performance énergétique CREM (conception, réalisation, exploitation, maintenance).
- ✓ Sensibiliser les commerçants à l'application de l'arrêté du 27/12/2018 concernant la pollution lumineuse (vitrines, enseignes). (10.2)

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Préserver les parcs urbains, les espaces naturels et forestiers : adapter le mode de gestion naturelle des espaces verts (renforcement des pratiques favorables à la biodiversité et lutte contre les invasives). (2.3)
- ✓ Valoriser le site de la Bastille et élaborer un plan de gestion (2.3).
- ✓ Poursuivre et consolider la valorisation des déchets verts issus de l'entretien des parcs communaux pour tendre vers l'objectif «zéro export» (13.3) : plateformes de compostage, broyeurs, évolution des pratiques (paillage, réduction du nombre de tailles...)

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ✓ Sensibiliser aux éco-gestes les agents de la Ville et les utilisateurs des équipements municipaux (8.2).

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ✓ Optimiser et limiter les consommations d'eau des bâtiments municipaux (11.3) : systèmes de suivi à distance, recherche de solutions d'utilisation d'eau non potable dans certains équipements...

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
- ✓ Mettre en œuvre le plan de mobilité et limiter l'impact des transports de l'administration (6.9).
- ✓ Généraliser le télétravail et développer la visioconférence (équipements et usages). (15.3)

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

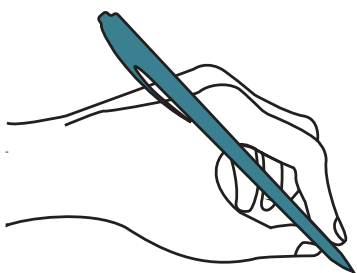
- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif (13.1).
- Poursuivre la dématérialisation des documents (15.4).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics : plan d'actions de la commande publique durable, guide de la commande publique durable (14.1).
- Optimiser le processus de la commande publique (14.2).
- Développer un modèle d'économie de la fonctionnalité (achat d'usages plutôt que de produits). (14.3)

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.
- Être exemplaire lors des évènements (Fêtes des Tuiles, Eté Oh Parc, Cabaret Frappé, évènements sportifs... (13.6)



**Monsieur le Maire
de la commune de Grenoble**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Eric Piolle

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

